

Chapitre 1 – Les principes comptables

Synthèse

Le code de commerce précise que toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les 12 mois, l'existence de la valeur des éléments du patrimoine de l'entreprise.

L'objectif de l'inventaire est double :

- Contrôler et ajuster la comptabilité en veillant à respecter les principes et les règles comptables
- Établir des comptes annuels destinés aux différents partenaires.

Les travaux d'inventaire doivent respecter les principes suivants :

Principe	Contenu	Incidences lors des inventaires
Le principe d'indépendance des exercices	La vie d'une entreprise est découpée en exercices comptables d'une même durée (un an sauf exception). Les opérations doivent être rattachées à l'exercice qui a vu leur apparition et ce, quelle que soit leur date de règlement.	Le compte de résultat récapitule uniquement les charges et les produits nécessaires à l'activité de l'exercice. Exemple : une facture de téléphonie en date du 28 décembre N et couvrant la période de janvier N+1 doit être passée en CCA.
Le principe de prudence	Il faut enregistrer en comptabilité tous les éléments probables ou certains susceptibles de diminuer la valeur du patrimoine ou de menacer la situation à venir de l'entreprise. Par contre, les éléments susceptibles d'enrichir l'entreprise ne sont pas pris en compte.	Les comptables enregistrent les risques de perte mais pas les gains potentiels. Exemple : Une entreprise possède un terrain. Si la valeur a diminué, il faut enregistrer cette perte. Si la valeur augmente, on ne fait rien.
Le principe de continuité d'exploitation	La comptabilité doit être tenue dans la perspective d'une poursuite de l'activité de l'entreprise sur plusieurs exercices comptables.	Certains éléments peuvent être étalés sur plusieurs exercices Exemple : chapitre 11 : les subventions...
Le principe comptable du coût historique	Les éléments en comptabilité sont toujours enregistrés à leur valeur d'achat (d'acquisition).	Exemple : une entreprise a acheté un immeuble 200 000 € en 2016 et la valeur de

		l'immeuble en 2019 et de 300 000 €. La valeur dans les comptes reste de 200 000 €
Le principe de la permanence des méthodes	Les méthodes de tenue de la comptabilité choisies par l'entreprise doivent être conservées dans le temps sur plusieurs exercices (sauf exception).	Ce principe se justifie par la nécessité de pouvoir effectuer des comparaisons pertinentes dans le temps. Exemple : la méthode d'amortissement retenue doit être reconduite pour tous les exercices suivants.

Autres principes : de non-compensation, d'importance relative, règle d'intangibilité du bilan d'ouverture...